



# — BULLETIN MUNICIPAL —

*Année 1996*



— BRELIDY —



Réalisé par Roger Lozahic



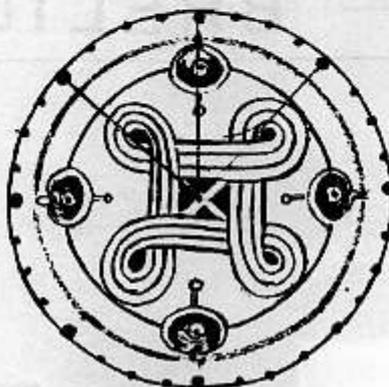
- 2 -

# SOMMAIRE

* LE MOT DU MAIRE .....	page 3
* LES TRAVAUX EN 1996 .....	5
* LES PROJETS EN 1997 .....	6
* LE BUDGET PRIMITIF 1997 .....	7
* INFORMATIONS COMMUNALES .....	10
* A LA RENCONTRE DE LA DOYENNE ET DU DOYEN .....	12
* QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES .....	13
* LES POSSIBILITES TOURISTIQUES A PARTIR DE BRELIDY .....	16
* LES CLASSES 1 ET 6 DE SORTIE .....	18
* PARLONS DE ... L'EAU .....	19
* L'ASSAINISSEMENT .....	21
* LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS .....	23
* AMELIOREZ VOTRE HABITAT .....	25
* POUR FAIRE DECOUVRIR NOTRE COMMUNE AUX PRATIQUANTS DU V.T.T.....	26
* CLICHES DE LA VIE LOCALE .....	28
* LA PAGE "CULTURE ET TRADITIONS" .....	31
* LA CLASSE ENFANTINE DE 1950 A BRELIDY .....	32

\*\*\*\*\*

\* En couverture, la chapelle de Kerbiquet.



Lors des dernières élections municipales, les brélidien(ne)s ont installé aux commandes de la commune une équipe municipale pour assurer la gestion et la garantie de leurs intérêts. Pendant ces deux années écoulées, les réunions du conseil municipal se sont souvent limitées à l'opposition des deux blocs, entraînant la difficulté de trouver une cohésion dans le choix des décisions et des projets prioritaires.

L'année 1996 a été consacrée à des études de faisabilité de deux projets :

- d'une part, la restructuration et la rénovation de la salle des fêtes. Pour cette opération, le conseil municipal avait décidé de confier cette étude à Mr. CANDEILLER, architecte à Pontrieux. Deux avant-projets, avec estimatifs sommaires, ont été réalisés. Compte-tenu des coûts auxquels nous aboutissons principalement dûs aux nouvelles normes de sécurité en vigueur concernant les établissements recevant du public, nous nous sommes vite rendus compte de l'impossibilité de s'engager dans un tel investissement (entre 500000 et 1 million de francs). Notre objectif était d'y intégrer des toilettes et de l'agrandir en surface au sol carrelée permettant l'installation de tables. Cette étude a coûté 20000 frs. Cependant, les plans et les estimatifs permettront à la commission des travaux d'étudier les possibilités plus limitées d'installer un WC dans la salle et d'améliorer la structure extérieure de la salle des fêtes.

- d'autre part, la commune de Brélidy avait sollicité le concours du CDHR pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la mairie et d'un logement locatif social. Sur les trois solutions proposées, le conseil avait choisi, à la majorité, par six voix contre cinq,
  - l'aménagement du logement locatif,
  - le réaménagement de la mairie au rez-de-chaussée, avec création d'un bureau du maire et d'une partie accueil-sécrétariat,
  - le réaménagement de la salle polyvalente en salle de conseil, également disponible pour les associations communales.

Le coût estimatif de ces travaux était de 358800 frs pour le logement et de 415390 frs pour l'ensemble mairie-salle (études et honoraires compris), avec possibilité d'obtenir 20 % de subvention. Ces deux projets ont été adressés à la sous-préfecture et malheureusement, n'ont pas été retenus dans le cadre de ceux susceptibles d'être subventionnés.

Sur ce projet d'ensemble, des divergences sont apparues dans le groupe majoritaire, empêchant, par voie de conséquence, sa réalisation et entraînant la démission d'un adjoint, Yves LE DUFF et l'élection de Mme POLIN . C'est la raison pour laquelle il ne nous a pas paru opportun d'inscrire le projet au budget primitif 1997.

Ces deux événements nous ont amené à rechercher un consensus majoritaire au sein du conseil afin de reconsidérer le projet initial. Nous espérons que cette proposition de dialogue provoquera une meilleure cohésion lors des délibérations futures et permettra l'aboutissement des projets communaux. Il est à regretter, qu'à l'occasion de l'élection du nouvel 2ème adjoint, il n'y ait pas eu, malgré la demande dans ce sens, la volonté de rejoindre les commissions municipales(travaux, voirie, finances), pour un travail d'équipe en toute connaissance de cause.

Ainsi donc, pour 1997, la section investissement du budget primitif se limite à une tranche de voirie à Derven, au reclassement d'un certain nombre de chemins dans la voirie communale, à une intervention au clocher de l'église, à l'achat d'une cireuse et à la réparation du pont de Camarel.

Une seconde réflexion sur un programme pluriannuel des travaux futurs (logement, mairie, salle des fêtes), est en cours. Nous espérons trouver une entente majoritaire au sein du conseil pour mener à bien ces projets.

P.Y. PERENNES.

# LES TRAVAUX 1996

## VOIRIE

Réfection des routes : Le coût s'est élevé à la somme de 317670.08, la subvention départementale étant de 57123.00 frs . La réfection a concerné les portions de route suivantes :

- Voie communale N° 6, à Lec'h an parc, pour achever le revêtement jusqu'à la départementale N° 15, sur une longueur de 230 mètres.
- Chemin rural N° 15 de Kerbiquet, sur une longueur de 276 mètres.
- Voie communale N° 1 (route de Landébaeron), de la départementale N° 20 (carrefour de Croaz-tort) au lieu-dit "Le Run", sur une distance de 1330 mètres.
- chemin rural N° 23 desservant les lieux-dits "Kerouano", "Gommeran" et "Lézerzot", sur une distance de 700 mètres.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Bidault de Ploufragan (22).

Curage des fossés : Réalisé par Louis LE GONIDEC de Ploëzal pour un montant de 20547,22 frs.

Points à temps : C'est l'application de goudron et de gravier aux seuls endroits où la chaussée s'est détériorée. Montant : 11397.91 frs.

Elagage des chemins : Cet entretien des bas-côtés des routes et des talus reste annuel. Pour 1996, ce travail, réalisé par l'entreprise Gérard LE CABEC de Quemper-Guézennec, a coûté 20405.52 frs.

Divers : les fournitures de voirie, nécessaires pour divers travaux ponctuels (grilles d'écoulement des eaux, pierres lors de la mise en place de buses, la pose des buses) s'élèvent à la somme de 11677.00 frs.

## CHAPELLE DE KERBIQUET

L'enduit intérieur de la chapelle a été réalisé par l'entreprise Paul BEAUVERGER de Ploëzal et l'employé communal a contribué à la mise en place du nouvel autel. L'enduit intérieur est revenu à 21505.83 frs.

## L'EGLISE

L'éclairage intérieur de l'église, par l'entreprise André LE GARSMEUR de PLOUEC DU TRIEUX, a coûté 8852.04 frs.

Le bon fonctionnement des cloches a nécessité l'intervention de l'entreprise BODET pour un montant de 35633.00 FRs.

## FLEURISSEMENT

Ce travail est poursuivi chaque année. Pour 1996, un effort supplémentaire a concerné un endroit extérieur au bourg, le carrefour de croaz-tort, où, autour du calvaire, ont été plantés divers arbustes. Le coût global pour 1996 revient à 11946.47 frs.

Par ailleurs, l'acquisition d'une tondeuse thermique (6990.00 frs aux Ets BAHER à Bégard) permet à l'employé communal un entretien plus facile des zones herbeuses au bourg, du terrain communal et de la zone située à hauteur du monument LE TENFF, en bordure de la départementale en direction de Trézélan.

\* Pour 1996, le Pays d'accueil du Trégor a décerné le tableau d'honneur à Brélidy dans le cadre des concours des villes et villages fleuris.

En voirie : La réfection du chemin rural N° 23 (chemin de Derven), sur sa première partie et concernant une longueur de 620 mètres, avec curage ou création de fossés au préalable. Coût total estimé à 120600.00 frs TTC

\* Ce programme de voirie, volontairement réduit, s'explique par le projet de travaux qui devait porter sur l'immobilier communal (logement - mairie et salle annexe. Il n'y a pas eu le consensus voulu au sein du conseil municipal et cette perspective de travaux n'a donc pas eu de suite.

Par ailleurs, les études demandées pour la réfection de la salle des fêtes (20000.00 frs d'architecte), ont vite fait apparaître l'impossibilité de l'agrandissement initialement envisagé ; et ce en raison du coût prévisible très élevé.

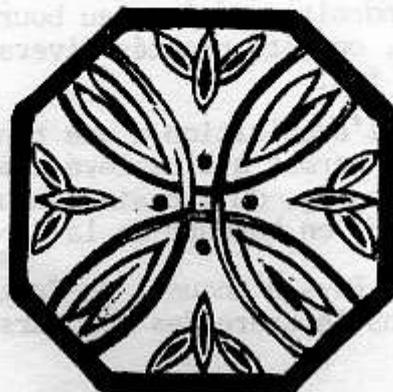
..... En conséquence de quoi, les projets envisageables (réfection logement, mairie, salle des fêtes, construction d'un local matériel communal) restent à l'ordre du jour.

Pour l'Eglise : Une intervention imprévue (remplacement de l'appareil de tintement d'une cloche) durant mars 1997, par l'entreprise BODET, pour un coût TTC de 5909.40 frs.

Pour un logement communal (ancien presbytère) : en mars 1997 également, l'entreprise Paul BENECH de LEZARDRIEUX, a remplacé la gaine de cheminée pour un coût de 6417.12 frs TTC. La gaine initialement posée dans la cheminée, s'est révélée inadaptée pour l'évacuation des fumées résultant d'un chauffage à bois.

Pont de camarel : Des rembardees ont été mises en place en avril 1997 pour remplacer celles antérieures complètement déformées. Pour chaque commune limitrophe (Brélidy et Plouëc-du-trieux), un coût de 9000.00 frs.

Reclassement des voies communales : Actuellement, pour la dotation globale de fonctionnement attribuée à la commune annuellement (DGF), il n'est pris en compte que 5,923 km de routes communales, alors qu'en fait environ 22 kilomètres sont entretenus. Une opération de classement des voies communales est donc amorcée pour un coût global estimé à 10000.00 frs.



- 7 -

**BUDGET PRIMITIF 1997**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Achats non stockés mat. & fourn	51 500.00
60611	Eau et assainissement	5 000.00
60612	Energie - Electricite	20 000.00
60618	Autre fournitures	0.00
60622	Carburants	2 000.00
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00
60632	Fournitures petit équipements	2 500.00
60633	Fournitures de voirie	15 000.00
60636	Vêtements de travail	0.00
6064	Fournitures administratives	6 000.00
61	SERVICES EXTERIEURS	93 000.00
611	CONTRATS DE PREST. DE SERVICE	4 000.00
61521	Terrains	10 000.00
61522	Bâtiments	5 000.00
61523	Voies et réseaux	40 000.00
61551	ENTRETIEN VEHICULES	3 000.00
61558	ENTRETIEN MATERIEL	3 000.00
6156	Maintenance	8 000.00
616	Primes d'assurances	17 000.00
617	Etudes et recherches	0.00
6182	Documentation générale techni.	3 000.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	31 000.00
	Intermédiaires et Honoraires	4 000.00
6225	Indemnités comptable, régisseur	4 000.00
6226	Honoraires	0.00
6227	Frais d'actes et contentieux	0.00
6228	Divers	0.00
	Publicité, Publication Rel. Pu	21 000.00
6231	Annonces et insertions	1 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000.00
6238	Divers	0.00
624	FRAIS DE TRANSPORT	1 000.00
6248	Divers	0.00
	Déplacements, Missions et Réce	0.00
	Frais Postaux et de Télécomm.	5 000.00
6261	Frais d'affranchissement	1 500.00
6262	Frais de télécommunications	3 500.00

(.. suite budget primitif 1997 - section fonctionnement - dépenses)

	<b>Impôts-Taxes et Vers. Assimilé</b>	<b>3 500.00</b>
<b>6351</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 000.00</b>
<b>63513</b>	Autre impôts locaux	0.00
<b>6353</b>	Impôts indirects	0.00
<b>6354</b>	Droits enregistrement & timbre	1 500.00
<b>6358</b>	Autres droits	0.00
<b>012</b>	<b>CHARGES PERSONNEL FRAIS ASSINI</b>	<b>238 200.00</b>
<b>621</b>	Personnel extérieur au service	175 000.00
<b>6215</b>	Remb. à collectivités CDG	175 000.00
<b>6218</b>	Autre personnel extérieur	0.00
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>63 000.00</b>
	Rémunération du Personnel	55 000.00
<b>64111</b>	Rémunération principale	0.00
<b>64118</b>	Autres indemnités	0.00
<b>6413</b>	Personnel non titulaire	10 000.00
<b>6416</b>	REMUNERATION C.E.S - C.E.C	45 000.00
	Charges Sécu. Soc. et Prév.	8 000.00
<b>6451</b>	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 500.00
<b>6453</b>	Cotisations caisses retraite	2 000.00
<b>6454</b>	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500.00
<b>6458</b>	Cotisations autres org. sociaux	0.00
	Ind. Frais de Mis. Maires, Adj	61 000.00
<b>6531</b>	Indemnités	61 000.00
<b>6533</b>	Cotisations de retraite	0.00
<b>6535</b>	Formation	0.00
	Contingents Participations Obl	92 500.00
<b>6552</b>	Aide sociale du département	45 000.00
<b>6553</b>	Service d'incendie	19 500.00
<b>6554</b>	Charges intercommunales	28 000.00
<b>65748</b>	Subventions:	15 000.00
<b>661</b>	INTERET DES EMPRUNTS	150 382.00
<b>023</b>	Virement à la section d'invest	182 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>983 082.00</b>

(..suite budget primitif ) SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART	LIBELLE	
7031	Concessions cimetièrè	995,00
IMPOTS ET TAXES		
7311	Contributions directes	407 576,00
7381	Taxes add. droits mutation	18 000,00
74	D.G.F	375 600,00
Subventions		
74832	F. Dép. Taxe Professionnelle	12 000,00
74833	Compens. Exo T. Profess.	7 339,00
74834	Compens. Exo T. Habitation	24 977,00
74835	Compens. Exo T. Foncière	3 908,00
752	Revenu des immeubles	58 000,00
013	Remboursement C.E.C	30 000,00
002	Excédent antérieur reporté	37 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>983 082,00</b>

**BUDGET PRIMITIF 1997 SECTION INVESTISSEMENT**

PROGRAMMES

Remboursement capital des emprunts	191 000,00
Achat cireuse	9 000,00
Travaux salle des Fêtes	50 000,00
Travaux Eglise	6 000,00
Mairie/Logement	53 000,00
Voirie	D 39 975,15
	138 010,85
Pont de Camarel	9 000,00
Presbytère (Gaine)	20 000,00

FINANCEMENT

Excédents	123 000,00
Subventions	57 986,00
Reversement T.V.A	53 000,00
Emprunts	100 000,00
Autofinancement	182 000,00

TOTAL en RECETTES et en DEPENSES 515 986,00

## INFORMATIONS COMMUNALES

### ETAT-CIVIL 1996

- Naissances : Maylie HELARY, à PABU le 8 mai.  
Emilie MOTTE, à GUINGAMP le 22 janvier.
- Mariages : Philippe Yves BRIAND et Cathy Marie LE CREURER le 7 septembre.  
Thierry MANGIN-CHEVERT et Myriam Françoise LE FLOCH le 18 mai.
- Décès : Mathilde LE ROY à PABU, le 22 mars.  
Marguerite LE BUAN à PABU le 4 avril.  
Louis Marie PINARD à Brélidy le 19 septembre.  
Raoul Louis MERCIER à PABU le 24 septembre.  
Roger Yves MEUDEC à Saint-Brieuc le 20 décembre.

### LOCATION DE LA SALLE DES FETES

La salle des fêtes est gratuite pour les réunions et activités de toutes les associations communales. Ceci pour soutenir et sauvegarder un minimum d'animation au profit des gens de la commune.

Les particuliers, de la commune ou de l'extérieur, peuvent louer la salle des fêtes selon les conditions ci-après :

- Prix location pour un "café" ou un "apéritif" :
  - 200 frs pour les habitants de la commune,
  - 300 frs pour les gens de l'extérieur.
- Prix location pour un "repas" :
  - 400 frs pour les habitants de la commune,
  - 600 frs pour les gens de l'extérieur.

Prise de possession de la salle et restitution des lieux :

La location de la salle des fêtes et le retrait des clés peuvent être réalisés, soit auprès de la mairie, soit auprès de Mme POLIN, responsable de la location. Une caution de 200 frs est demandée à la prise des clés. Cette caution est remboursée si la salle est propre lors de la restitution des lieux.

Toute vaisselle cassée sera remplacée par le locataire de la salle.

### Permis de construire :

Deux permis de construire délivrés pour 1996 :

- 1 pour un bar-tabac,
- 1 pour la construction d'un poulailler.

CIMETIERE COMMUNAL.

A compter du 1<sup>o</sup> février 1997, le prix d'acquisition d'une concession de 2 m2 au cimetière, est porté à :

- 700,00 frs pour une durée de 30 ans ;
- 450,00 frs pour une durée de 15 ans.

Par ailleurs, en prévision de la reprise de certaines concessions abandonnées, un ossuaire a été créé côté Nord de l'église.

Recensement :

- Pour les jeunes nés en avril, mai et juin 1980, le recensement en mairie devra se faire en juillet 1997.
- Pour les jeunes nés en juillet, août et septembre 1980, il devra être fait en octobre 1997.

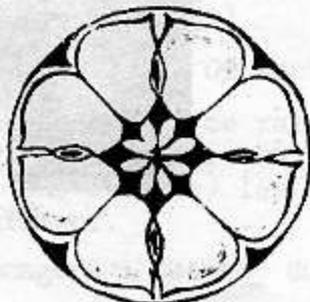
Programme de reconstitution de bocage :

Ce programme, subventionné par le Conseil général, est reconduit pour 1997.

Employée communale : Mme Micheline PINARD, est recrutée à ce poste, pour 14 heures par mois, à compter du 1<sup>o</sup> octobre 1996. Elle succède à Mme Louise BERREZAI, contrainte d'arrêter ce travail suite à blessure.

Matériel informatique : Un nouveau système de comptabilité des finances publiques (dite M.14), a contraint la municipalité à mettre en place un nouveau matériel informatique pour un montant de 22700.00 frs. Le matériel ancien est toujours en fonction car complémentaire.

Cireuse : il a été procédé à l'acquisition d'une cireuse robuste et efficace pour la somme de 8672.00 frs. Elle sera particulièrement utile pour l'entretien du parquet de la salle des fêtes.



## A la rencontre de la doyenne et du doyen



*Rosalie Cozic en compagnie de la délégation municipale et de sa famille.*

Le 28 décembre 1996, les élus et les membres du CCAS ont rendu visite à leur doyenne Rosalie COZIC née le 7 juillet 1905 à Plouvara (22).

Rosalie réside au bourg, depuis une quarantaine d'années.

Puis ce fut la visite au doyen, Benoît LE BRAS, né le 28 janvier 1911 à Brélidy. Ancien de l'Armée de Terre, il termina sa carrière en 1956, titulaire de 6 médailles pour sa participation à différents conflits.



*Benoît Le Bras et la délégation municipale.*

- Mairie : - tél. 02 96 95 62 04.  
 - Secrétariat ouvert du mardi au vendredi, de 14 h à 16 h 30 et le samedi de 11 à 12 heures.  
 - Permanence du maire ou d'un adjoint : Lundi, de 14 à 16 heures.  
 Pour autres rendez-vous, prendre contact avec Mme Marianne GAULTIER, Secrétaire de mairie.

#### PERMANENCES DES ORGANISMES SOCIAUX

##### \* Mutualité sociale agricole :

- au centre médico-social de PONTRIEUX (tél. 0296 95 60 48), Yannick GUILLOU, assistant social, tous les lundis du mois de 10 à 12 h. (essentiellement, pour les problèmes d'intégration au monde du travail)
- Service social proprement-dit (problèmes dans la famille et autres), une permanence d'une assistante sociale MSA a lieu au centre médico-social de PONTRIEUX, le 4ème lundi du mois, de 10 à 12 heures.

##### \* Caisse allocations familiales des Côtes d'armor :

- Permanence administrative à GUINGAMP :
  - au centre socio-administratif du Champ au Roy, tous les mardis matins de 9 h 30 à 12 heures ;
  - au centre de paiement (CPAM), tous les jeudis de 14 h à 17 h.

#### DECHETS, DETRITUS, FERRAILLE, ENCOMBRANTS.

\* L'ouverture de la déchetterie de Plouëc-du-Trieux ne se fera plus le mardi. Les horaires d'ouverture deviennent donc :

- Lundi : 9 à 12 h et 14 à 18 h.
- Mercredi : .....14 à 18 h.
- Vendredi : 9 à 12 h. ....
- Samedi : 9 à 12 h et 14 à 18 h.

\* Pour la décharge de Kergozou, sur la route de Lanvollon en sortie de Pontrieux (gravats et divers encombrants), les heures d'ouverture sont désormais les suivants :

- mercredi : 9 à 12 h. ....
- vendredi : ..... 14 à 18 h.

\* Ramassage de la ferraille et des encombrants sur la commune :

Pour 1997, (toujours le mardi)

- 11 février - 1er avril - 20 mai - 09 septembre - 28 octobre.

Les personnes intéressées par ce ramassage de ferrailles, sont invitées à s'inscrire en mairie et à mettre en un lieu facilement accessible (entrée de la propriété, par exemple) les ferrailles et encombrants dont elles veulent se débarrasser.

\* Ramassage des déchets ménagers : matinée du vendredi.

\* Le conteneur individuel pour déchets ménagers, d'une contenance de 200 litres, très pratique d'utilisation car comportant des roues pour être facilement déplacé, peut être acquis au prix de 297,00 frs, directement auprès du bureau de la communauté des communes à PONTRIEUX (tél. 02 96 95 60 58).

A l'attention des utilisateurs :  
 A Brélicy, conteneur près de l'église  
 réservé aux fleurs fanées du cimetière.

(.. suite Renseignements pratiques)

**PARTICULIERS  
ASSOCIATIONS AGRICOLES**

**EXPLOITANTS AGRICOLES,  
ENTREPRISES**

**Vous avez des travaux divers à réaliser**

*petits bricolages,  
nettoyage,  
entretien de jardins,  
garde d'enfants,  
garde de personnes âgées,  
soutien scolaire,  
portage de repas...*

*Dans le cas des emplois à domicile,  
vous bénéficiez d'avantages fiscaux*

*\* adhérents à la M.S.A.*

**Vous recherchez des travailleurs occasionnels**

*dans les secteurs d'activités suivants :*

- travaux agricoles ordinaires,...
- manutention,
- cultures légumières de plein champ et maraîchage
- aviculture (ramassage d'oeufs, ...),
- nettoyage et entretien de bâtiments,
- autres travaux qualifiés.

**ICAR.**

**Association Intermédiaire créée par la M.S.A. des Côtes d'Armor, vous mets en contact avec des demandeurs d'emplois proches de chez vous.**

**Vous n'avez aucune démarche administrative à faire.**

**ICAR est l'employeur intermédiaire. Il établit un contrat de mise à disposition et vous facture le service en fin de mission**

**N° TEL. : 02,96,78,88,25,  
N° FAX : 02,96,78,88,40,  
ouvert du lundi au vendredi de 8H à 18H  
sans interruption**

(.. suite renseignements pratiques)

## VOUS AVEZ UN BESOIN PONCTUEL OU REGULIER D'AIDE A DOMICILE

- \* GARDE D'ENFANT, DE PERSONNE AGEE, MALADE OU HANDICAPEE
- \* COUTURE, REPASSAGE, NETTOYAGE, MENAGE
- \* AIDE SCOLAIRE
- \* JARDINAGE

### IL EXISTE DES DISPOSITIFS D'AIDE QUI PEUVENT VOUS SIMPLIFIER LA VIE.

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA LISTE DES ORGANISMES PROCHES DE CHEZ VOUS QUI PEUVENT VOUS RENSEIGNER SUR CES DISPOSITIFS ET VOUS APPORTER LEURS SERVICES

N'HESITER PAS A NOUS CONTACTER.  
UN RENSEIGNEMENT NE COUTE RIEN.  
NOUS EXAMINERONS AVEC VOUS VOTRE BESOIN.

*UNE AIDE POUR VOUS - UN EMPLOI POUR QUELQU'UN  
UN VERTICABLE ACTE DE SOLIDARITE.*

SUR LE CANTON DE PONTRIEUX  
VOUS POUVEZ CONTACTER :

☎ Comité Cantonal d'entraide  
Place de la Liberté  
B.P. 52  
22 260 - PONTRIEUX

☎ 96.95.63.16

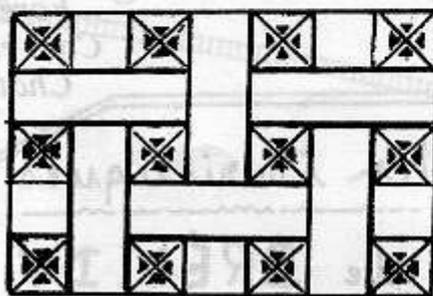
☎ PONTRIEUX EMPLOI SERVICES  
Rue du port  
22 260 PONTRIEUX

☎ 96.95.19.53

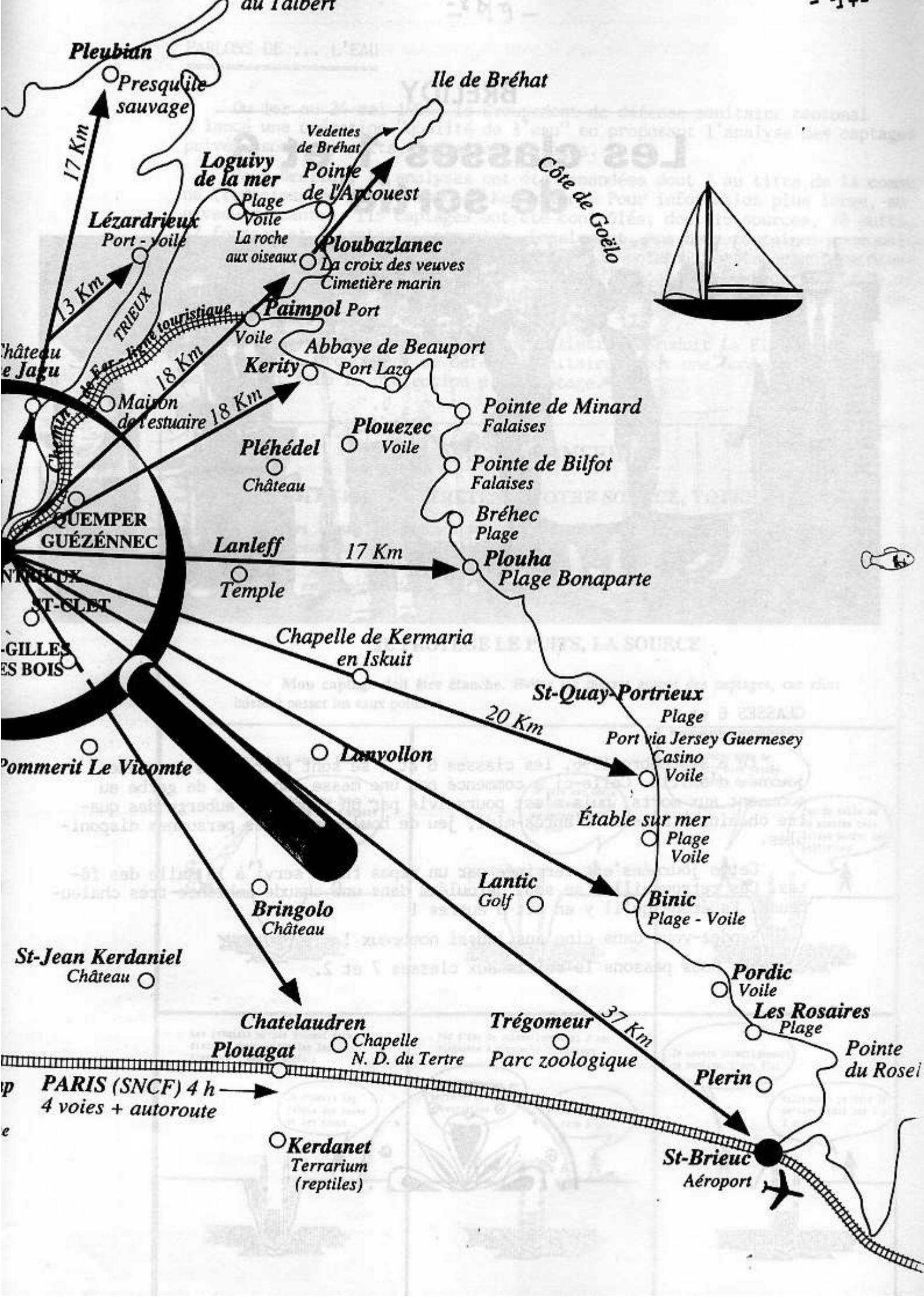
☎ A.D.M.R  
Mme Charles

(Quemper Guézennec,  
Plouec, St Clet, St Gilles,  
☎ 96.52.32.71

☎ C.C.A.S  
Mairie  
22 260 PLOEZAL  
☎ 96.95.62.07







## BRÉLIDY

# Les classes 1 et 6 de sortie



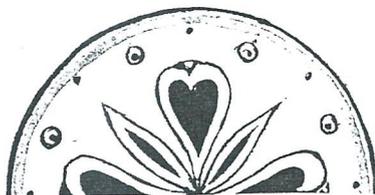
### CLASSES 6 et 1

Le 8 septembre 1996, les classes 6 et 1 se sont retrouvées pour une journée d'amitié. Celle-ci a commencé par une messe, un dépôt de gerbe au monument aux morts, puis s'est poursuivie par un repas à l'auberge des quatre chemins à Bégard. L'après-midi, jeu de boules pour les personnes disponibles.

Cette journée s'est terminée par un repas froid servi à la salle des fêtes. Ces retrouvailles se sont déroulées dans une chaude ambiance très chaleureuse. Espérons qu'il y en ait d'autres !

Rendez-vous dans cinq ans, aussi nombreux !

Et nous passons le relais aux classes 7 et 2.



PARLONS DE ... L'EAU

Du 1er au 24 mai 1996, le Groupement de défense sanitaire cantonal a lancé une opération "qualité de l'eau" en proposant l'analyse des captages privés, sources, puits, fontaines, forages.

Pour Brévidy, 11 analyses ont été demandées dont 2 au titre de la commune (fontaines de St Colomban et Kerfantan). Pour information plus large, au niveau du canton, 118 captages ont été contrôlés, dont 16 sources, 78 puits, 17 forages et 7 captages communaux. Localement, nos deux fontaines communales se sont avérées non conformes aux critères de potabilité (importante contamination fécale - taux de nitrate élevé). Pour le canton, 59 % des captages ont été constatés non potables (contamination bactérienne et taux en nitrate dépassant la norme).

A toutes fins utiles, le présent bulletin reproduit la Fiche-conseil éditée par le Groupement de défense sanitaire, pour une bonne information sur ce que doit être la protection d'un captage.



### FICHE CONSEIL

#### PROTEGER ET ENTRETENIR VOTRE SOURCE, VOTRE PUIT

Les captages superficiels tels que les puits et les sources sont exposés aux ruissellements, aux infiltrations d'eaux usées.

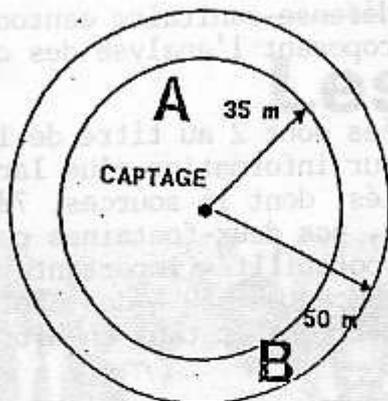
Il est impératif de prévenir ces contaminations pour assurer la bonne qualité de l'eau.

#### JE PROTEGE LE PUIT, LA SOURCE

Mon captage doit être étanche. Eviter les pierres autour des captages, car elles laissent passer les eaux polluées.

<p>L'eau de surface est souvent polluée</p>		
<p>Les premiers mètres doivent être étanches pour éviter les infiltrations d'eau de surface.</p>	<p>Pas d'eau de ruissellement ni d'eau stagnante à proximité du captage.</p>	

## Autour du captage, je mets en place une zone de protection :



Dans un périmètre rapproché = A à moins de 35 m du captage

- Je canalise les eaux de ruissellement
- Je prévois les débordements des fosses : fosses septiques, fosses à lisier. N'oubliez pas que les fosses septiques doivent être vidangées régulièrement.
- Ces fosses doivent être étanches.
- J'évite les écoulements des eaux usées à partir des maisons d'habitations, des bâtiments d'élevages,...
- J'interdis l'approche du captage au bétail.

Dans un périmètre plus éloigné = B à moins de 50 m du captage

- J'évite les épandages de lisiers et les apports d'engrais au-delà des besoins des plantes.

## J'ENTRETIENS LE PUIT, LA SOURCE

Tous les 3 ans au minimum

- 1 - Je vide régulièrement le captage à l'aide d'une pompe ou d'une tonne à eau, à l'automne de préférence ou après une pollution, eaux troubles....
- 2 - Je nettoie et décape les parois au jet, à la pompe à haute pression, à la brosse.
- 3 - Je cure le fond du captage puis je laisse l'eau revenir.
- 4 - Je désinfecte le captage, la réserve et les canalisations.

## COMMENT PROCEDER ?

- Mettre de l'eau de javel dans le captage à raison de 1/4 de berlingot par m<sup>3</sup> d'eau.
- Ouvrir les robinets. Dès que l'on sent le chlore au robinet, le refermer, Attendre 1 heure.
- Vidanger la réserve et les canalisations.

Il s'agit d'une désinfection des circuits et non d'un traitement de l'eau.

## JE CONTROLE REGULIEREMENT LA QUALITE DE L'EAU

Je fais au minimum une analyse par an.

**Attention :** Les travaux de protection et d'entretien d'un captage présentent des risques : éboulements, affaissements, gaz... Ils exigent des mesures de sécurité. Nous vous conseillons de prendre contact avec une entreprise spécialisée.

**L'ASSAINISSEMENT** : Ce projet, adopté par la commune, est mené par la Communauté des communes de Pontrieux. La date des travaux dans notre bourg et leur ampleur ne sont encore connus.

Pour les habitations à l'extérieur du bourg, l'assainissement sera à la charge des propriétaires. L'échéance annoncée pour être aux normes est 2005. Voici, à titre indicatif, un schéma d'assainissement individuel conçu par la D.D.A.S.S. des Côtes d'armor

## EPANDAGE SOUTERRAIN A FAIBLE PROFONDEUR

### EXTRACTION DES GAZ

Le piquage pour l'extraction est réalisé par une canalisation de diamètre 100 mm minimum, en sortie de la fosse toutes eaux ou sur le préfiltre ou avant l'épandage.

### FOSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX

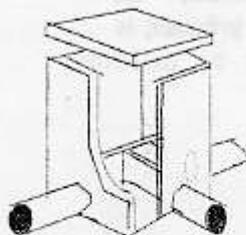
- Il est préférable de placer la fosse près de l'habitation afin de limiter les risques de colmatage de la conduite d'amenée (en respectant cependant un écart minimum - voir schéma : 3 m).

- La fosse sera posée sur un lit de sable d'une dizaine de cm d'épaisseur.

- Attention au positionnement de la fosse. L'entrée des eaux usées se fait dans le grand compartiment. L'orifice d'entrée est placé plus haut que l'orifice de sortie.

*Ne pas oublier de VIDANGER périodiquement la fosse (tous les 2 ans environ)*

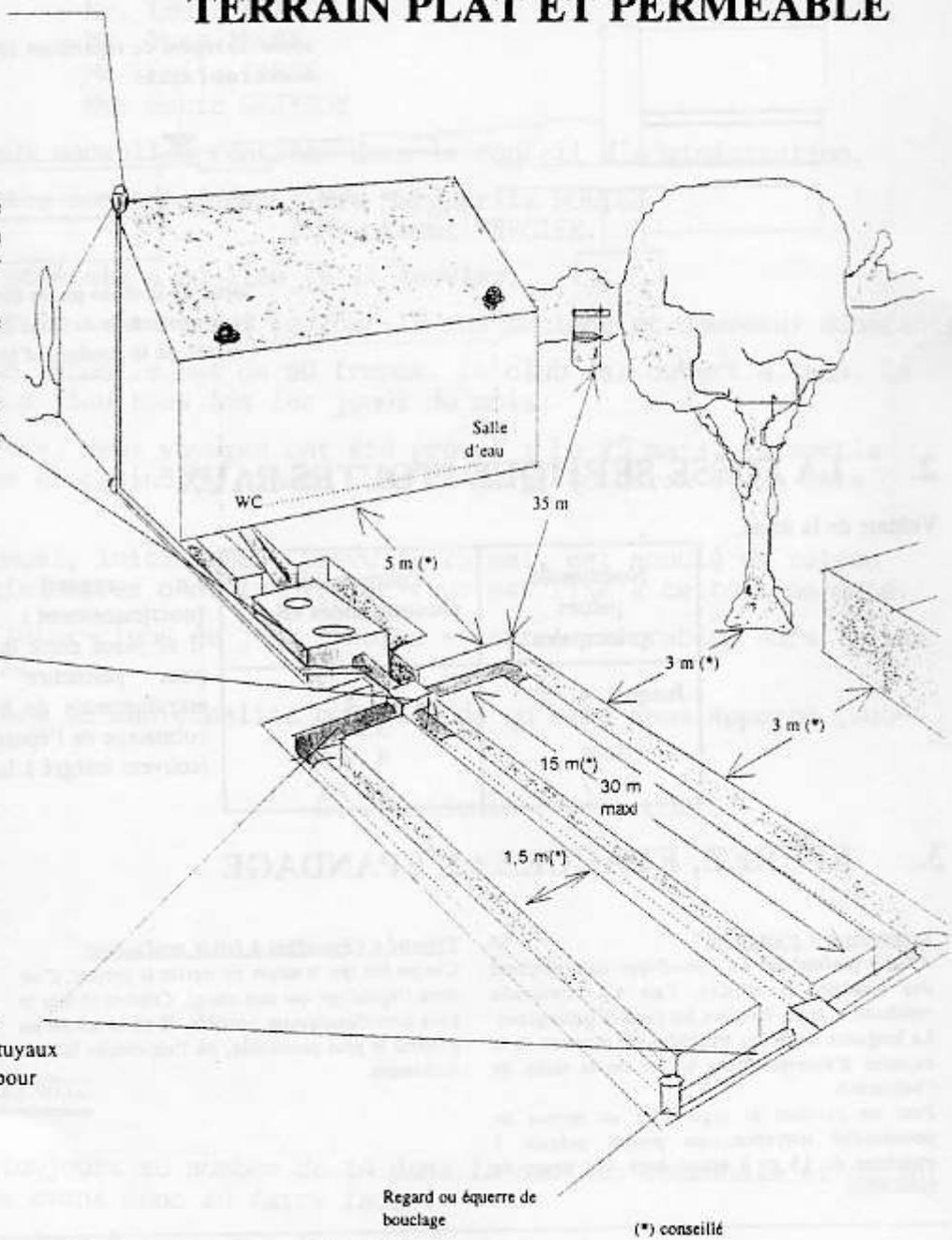
### REGARD DE REPARTITION



### Tuyaux de Raccordement

Les tuyaux de raccordement sont les éléments permettant la jonction entre les regards et les tuyaux d'épandage. Ces tuyaux ne sont pas perforés pour assurer une stabilité maximale des regards.

## TERRAIN PLAT ET PERMEABLE



### Canalisation d'épandage

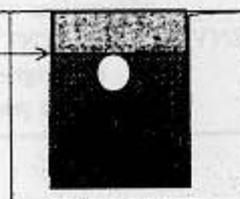


tuyau rigide

### Tranchées

0,5 m

Feuille anticontaminante



0,2 m mini Terre végétale  
0,1 m Tuyau d'épandage  
0,3 m Graviers de Ø 20-40mm  
0,6 m mini  
1 m maxi

Regard ou équerre de bouclage

(\*) conseillé

# ATTENTION, PREVOYEZ L'ASSAINISSEMENT DÈS LA CONCEPTION DU PROJET D'HABITATION.

En effet, un projet d'assainissement individuel dépend de la surface disponible, de la disposition et de l'implantation des éléments tels que clôtures, arbres, accès, de la perméabilité du sol, de la pente du terrain, de la présence ou non d'un exutoire, de la présence ou non d'une nappe d'eau souterraine à faible profondeur, et surtout de l'emplacement de la maison et du niveau de sortie de la conduite par rapport à celui de la zone d'épandage.

**si votre terrain a une trop forte pente, s'il est trop perméable, ou trop imperméable, d'autres techniques existent mais ne doivent être utilisées qu'après étude de chaque cas : CONSULTER LA D.D.A.S.S.**

## 1. LES CONDUITES

**Diamètre :** 100 mm mini.

**Niveau de sortie :**

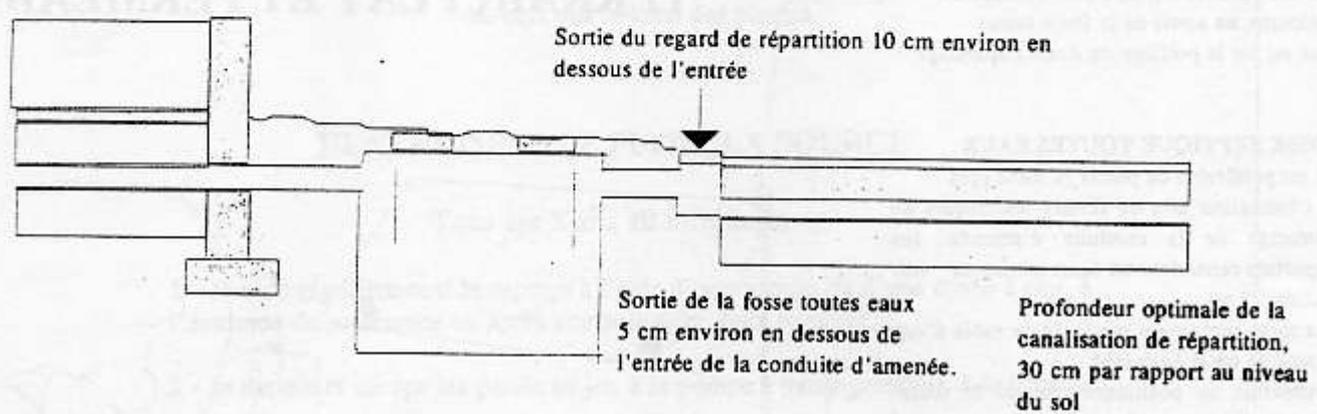
Il détermine le niveau de l'épandage souterrain qui devra être aussi peu profond que possible.

**Faites un calcul rapide :**

Supposons que la partie du terrain où vous voulez planter l'épandage souterrain soit à la cote 0.00. Pour placer les canalisations de répartition à la bonne cote (- 0.30m) calculez la cote de la conduite de sortie des eaux usées en fonction des caractéristiques des appareils que vous allez utiliser et des pentes des canalisations de liaison.

**Ventilation de la fosse toutes eaux (décompression des gaz).**

Le système de prétraitement (fosse septique toutes eaux) génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. Celle-ci est assurée par une prise d'air extérieure à l'amont des ouvrages (ventilation de chute) et une extraction de l'air vicié dont la conduite est piquée sur la canalisation de sortie de fosse ou bien sur le regard de répartition.



## 2. LA FOSSE SEPTIQUE "TOUTES EAUX"

Volume de la fosse.

Nombre de pièces principales	Volumes utiles recommandés en m <sup>3</sup>
Jusqu'à 4	3
5	3,5 - 4
6	4 - 4,5
7	4,5 - 5

**Le regard indicateur de fonctionnement :**

Il se place entre la fosse et l'épandage pour permettre de constater les entraînements de boues et prévenir le colmatage de l'épandage. (souvent intégré à la fosse)

## 3. EPUREZ, EVACUEZ : L'EPANDAGE

**L'épurateur ? c'est le sol**

A faible profondeur, il s'y développe naturellement des bactéries épuratrices, l'air s'y renouvelle rapidement, enfin il retient les germes pathogènes. La longueur totale des tranchées est fonction de la capacité d'absorption du sol et de la taille de l'habitation.

Pour un pavillon de type 4 et un terrain de perméabilité moyenne, on pourra prévoir 3 tranchées de 15 m à situer hors des zones de circulation.

**Priorité à l'épandage à faible profondeur**

Chaque fois que la nature du terrain le permet, c'est donc l'épandage qui sera choisi. Celui-ci se fera le plus superficiellement possible, là où le sol est en général le plus perméable, où l'air circule le plus facilement.

**La canalisation de répartition :**

Canalisation rigide munie de perforations adaptées sur la moitié inférieure (les drains agricoles sont à proscrire).

**Les tuyaux de raccords :**

Ce sont les éléments permettant la jonction entre les regards et la canalisation de répartition. Ils ne sont pas perforés.

### QUELLES DEMARCHES FAIRE ?

Interroger la mairie de votre commune ou la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Les formulaires nécessaires vous seront remis.

N'oubliez pas que le Service SANTE - ENVIRONNEMENT de la D.D.A.S.S. de votre département peut vous aider et vous renseigner utilement.

N'hésitez pas à le consulter.

## CLUB DU THEOULAS

Le Club du Théoulas a démarré l'année 1997 avec 77 adhérents. Une augmentation par rapport à 1996. Le bureau se compose comme suit :

Présidente	Mme Anne COZIC
Vice-Président	Mr Emile PICHOURON
Trésorière	Mme Liliane POLIN
Adjoint Trésorier	Mr Jean TOULLELAN
Sécrétaire	Mme Renée CLOAREC
Membres	Mr. Louis BILLON
	Mr Yves ANDRE
	Mr Emile CABEC
	Mme Marie GEFFROY

Il y a eu deux nouvelles rentrées dans le conseil d'administration.

Deux adhérentes sont décédées : Mme Marguerite BOETEZ  
Mr. Raoul MERCIER.

L'assemblée générale a eu lieu le 14 janvier.

Un repas gratuit a été servi ce jour-là aux anciens et nouveaux adhérents.

La cotisation annuelle est de 60 francs. Le club est ouvert à tous. La réunion mensuelle a lieu tous les 1er jeudi du mois.

Comme activités, deux voyages ont été prévus : Le 25 mars, la sortie Baie de Douarnenez et casino de Dinard ; le 24 juin, Quiberon et sa côte sauvage.

Notre bal annuel, initialement prévu le 25 mai, est annulé en raison des élections législatives dont le premier tour est fixé à cette même date.

Le concours inter-clubs de jeux (boules - cartes - scrable) aura lieu le 27 mai à PLOEZAL.

Nous remercions la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte (subvention et salle).

La Présidente : Anne COZIC.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

Nous sommes toujours au nombre de 14 dans la section communale et durant l'année 1996, nous avons donc su faire face !

Mon amical bonjour à tous et à l'année prochaine ! ...

Le Président : Dédé DOLLO.

## SPORTS ET LOISIRS

Bureau : Présidente  
Vice-présidente  
Trésorière

Mme Liliane POLIN  
Mme Irène LE GUERN  
Mme Nelly LE TENOU

Nous nous retrouvons pour vous donner des nouvelles de notre association. Celle-ci se porte bien et compte 35 adhérents répartis dans trois activités :

- gymnastique, qui a eu lieu tous les lundis de 15 à 16 heures (17 adhérents),
- couture, tous les lundis également, de 20 à 22 heures (13 adhérentes),
- atelier de peinture sur tous supports, les mercredis de 20 à 22 heures, (5 adhérentes).

Toutes ces activités fonctionnent dans la joie et la bonne humeur. Nous regrettons de ne pas avoir plus de personnes intéressées par l'atelier. Cette activité permet de marier les couleurs ; c'est très agréable, nous en oublions tous nos soucis.

Tout ceci est ouvert à tous et à toutes.

L'arbre de Noël, offert par nous-mêmes et avec la participation du Comité des fêtes, a été un succès. 41 enfants ont eu un jouet. L'assistance était enchantée du spectacle animé par le clown Gaston Blit !

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les personnes du 3ème âge pour le traditionnel goûter de Noël.

Cette année, la kermesse aura lieu le 15 septembre. Nous comptons sur votre présence car c'est grâce à votre nombreuse participation que nous arrivons à faire tant de choses.

Et enfin, je voudrais remercier toutes les municipalités qui nous ont aidés, en mettant la salle à notre disposition.

### COMITE DES FETES

Suite à l'assemblée générale du 16 novembre 1996, une nouvelle équipe a été constituée. Voici la composition du bureau :

Président	: Marc	RESTOUEIX
Vice-président	: Pierre	PINARD
Trésorier	: Pascal	COTTY
Sécrétaire	: Nadège	DUVEAU

Plusieurs manifestations se sont déjà déroulées. Les deux concours de cartes ont attiré une bonne affluence. La soirée Loto, proposée le 12 janvier, a réuni une centaine de personnes dans la salle des fêtes.

Lors des fêtes patronales, la soirée Loto du samedi et le repas dansant du dimanche, ont connu un franc succès. Par contre, nous avons pu constater une baisse de la fréquentation des boulistes pour les trois jours de la fête patronale. La rencontre inter-clochers avec Trézélan a permis d'animer l'après-midi du dimanche. Merci aux participants de la commune d'avoir défendu leur clocher dans la joie et la bonne humeur !

A ce jour, le bilan est positif ; les résultats des manifestations passées laissent entrevoir un réel optimisme et nous confortent à poursuivre l'animation de la commune :

- dimanche 15 juin (fête de Kerbiquet avec messe - repas champêtre - concours de pétanque et bal champêtre) ;
- samedi 28 juin (fête de la st-Jean - concours de boules) ;
- lundi 14 juillet (concours de boules communal - bal gratuit) ;
- samedi 9 août (concours de boules en nocturne) ;
- dimanche 14 septembre (kermesse sports et loisirs).

Le Président.

COMITE PAROISSIAL

Les activités de l'année écoulée ne diffèrent guère des précédentes années.

Le "loto" du dernier dimanche de janvier, a eu, comme chaque année, un vif succès. Le comité paroissial a fait l'acquisition d'un chariot mortuaire d'une valeur d'environ 5000 frs, spécialement adapté à notre église et à notre cimetière (certaines entreprises de pompes funèbres venant de l'extérieur n'ont pas de chariot).

Le pardon de Kerbiguet a chaque année un succès grandissant ... L'année 1996, furent bénis et inaugurés les travaux intérieurs et extérieurs, en présence de la plupart des conseillers municipaux de la commune (nouveaux et anciens) . A cette occasion, le comité paroissial offrit un vin d'honneur, comme chaque année, à la fin du pardon. Notons que le comité paroissial, pour sa part, avait offert l'autel et le carrelage qui l'entoure.

Cette année, ce sera le tour de Brélidy de faire la fête-Dieu le 2ème dimanche de juin. A cette occasion, la rue de la mairie et la place de l'église seront jonchées de fleurs et de verdure.

Comme chaque année, le pardon de St-Colomban a été très suivi, tant pour la messe que pour la procession. En prévision du pardon, un groupe de bénévoles a remplacé le plancher défectueux de l'entrée de la sacristie par une solide chappe recouverte bientôt d'un carrelage approprié.

Donc, la paroisse s'en va allègrement vers le nouveau siècle ... grâce à son recteur, l'abbé LEPORT qui, malgré ses 75 ans, dont 10 années à PLOUEC-BRELIDY, espère rester à "son poste" le plus longtemps possible. Grâce aussi à la municipalité par son annuelle subvention et l'entretien de l'église, ainsi qu'à la chorale, à Joseph pour l'animation , à Rosalie et Jean pour l'entretien et le fleurissement de l'église, sans oublier les membres du comité.



# Démarches administratives

PIÈCES DEMANDÉES	S'ADRESSER À	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
Fiche d'état-civil	Toutes les mairies	Livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou carte nationale d'identité	Gratuit
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms et date de naissance	Enveloppe timbrée pour réponse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms et date de mariage	Enveloppe timbrée pour réponse
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer nom, prénoms et date de décès	Enveloppe timbrée pour réponse
Extrait d'actes pour les Français nés à l'étranger et les naturalisés	Ministère des Affaires Etrangères - Service central de l'état-civil B.P. 1056 44035 Nantes Cédex	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance, mariage ou décès réf. naturalisation	Enveloppe timbrée pour réponse
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou du domicile	Formulaire à remplir	Gratuit
Carte nationale d'identité	Mairie	Se renseigner en mairie	
Passeport	Mairie	Se renseigner en mairie	
Sortie de territoire pour mineur	Mairie	Se renseigner en mairie et en cas de divorce, pour la garde des enfants apporter le jugement	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Livret de famille ou acte de naissance ou carte d'identité + justification du domicile + ancienne carte d'électeur	Gratuit
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire central 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cédex	Indiquer nom, prénoms (nom de jeune fille), date et lieu de naissance et adresse - 1 fiche individuelle d'état civil	Enveloppe timbrée
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille	Gratuit
Certificat de domicile ou de résidence	Mairie	attestation sur l'honneur dont vous trouverez des imprimés en mairie	Enveloppe timbrée Gratuit
Certificat d'hérédité	Mairie / héritiers directs dans les autres cas./ Notaire	Livret de famille du défunt	Gratuit
Certificat de position militaire	Bureau de recrutement du domicile au moment du recensement	Se renseigner en mairie Une fiche d'état civil Le numéro de matricule.	(pour la mairie) Gratuit
Inscription au recensement militaire	Mairie du domicile Avant la fin du premier mois du trimestre suivant leur 17ème anniversaire	Une enveloppe timbrée pour réponse Livret de famille des parents	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie	Se présenter avec la pièce à légaliser et une pièce d'identité comportant photo et signature	Gratuit
Copie conforme	Mairie	L'original et la copie	Gratuit
Carte grise	Préfecture Sous-Préfecture	Formulaire comportant l'indication des pièces à joindre à retirer en mairie	Suivant nature et ancienneté du véhicule
Carte de priorité féminine	Mairie	Pour les mères de famille : se renseigner en mairie suivant les cas	Gratuit
Carte d'invalidité civile	Bureau d'Aide Sociale en Mairie	Formulaire à remplir Certificat médical très précis à retirer en mairie. 2 photographies Justification d'état-civil et de domicile	Gratuit



# AMELIOREZ VOTRE HABITAT



4, rue Crech Ugen  
22910 Belle-Isle-en-Terre  
tél: 96.43.35.08

SUBVENTION DE L'A.N.A.H.  
(Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat)

## PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

**CONDITIONS ?** - Propriétaire occupant  
- Usufruitier  
- Ouvrier agricole ou fermier  
- **PLAFONDS DE REVENU A NE PAS DEPASSER**  
(vous munir de votre avis d'imposition  
des 2 dernières années)

**POURQUOI ?** - Logements de plus de 20 ans  
- Logements plus récents pour travaux  
d'économie d'énergie  
- Nature des travaux :  
couverture, charpente, gros oeuvre, sanitaire,  
électricité, chauffage, isolation, menuiserie,  
plâtrerie, travaux spécifiques handicapés,  
autres, etc...

**MONTANT ?** - Prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H.) :  
suivant les revenus :  
• 25% du coût des travaux  
Les travaux sont plafonnés soit à 70 000 F,  
soit à 85 000 F  
- Prime Handicapée :  
• 50% plafonnés à 20 000 F

**AUTRES AIDES**  
(se renseigner auprès du C.D.H.R.) :  
• Aides de Caisses de Retraite  
• Subvention de décohabitation pour  
les agriculteurs  
• Subvention aux Jeunes Agriculteurs  
• Aide pour sortie d'insalubrité  
• Prêts divers

**CONDITIONS ?** - Propriétaires bailleurs privés ou locataires

**POURQUOI ?** - Logements achevés depuis plus de 15 ans  
- Nature des travaux :  
couverture, charpente, gros oeuvre, sanitaire,  
électricité, chauffage, isolation, menuiserie,  
plâtrerie, travaux spécifiques handicapés,  
autres, etc...

**MONTANT ?** - Subvention de l'A.N.A.H. :  
calculée sur un plafond de travaux subventionnable :  
• de 25 à 40% suivant les conditions particulières  
• 70% pour les interventions à caractère social

- Possibilité de reprise pour sa propre résidence  
principale ou celle d'un ascendant ou descendant  
au bout de 5 ans  
(si subvention au taux de 25%)

.. encore possible en 1997

Renseignements en mairie

Permanence en mairie de  
PONTRIEUX LE 2ème jeudi du  
mois de 14 à 16 h et le 4ème  
jeudi de 10 h à 12 heures.

## PRIMES ET SUBVENTIONS

*Renseignez-vous aux Permanences !*

... POUR FAIRE DECOUVRIR  
NOTRE COMMUNE  
AUX PRATIQUANTS  
DU V . T . T .

*Circuit des  
trois clochers*

- Plouéc du Triouec
- Runan
- BRÉLIDY

**1er Circuit V T T de 18Km**

Circuit très agréable, il utilise des petits chemins de terre de pierre, et de routes goudronnées, qui permettent d'admirer la campagne de Plouéc du Triouec

**A découvrir:**

Rives ombragées de la rivière "le Triouec"  
Anciens moulins de taillage de lin

**Circuit :**

Circuit moyen pour tous  
Fortes descentes en sous-bois  
Quelques côtes

**2em Circuit V T T de 29Km**

Vous pourrez prolonger votre promenade en allant jusqu'au petit village de Runan. Village pittoresque

**A découvrir:**

Rives ombragées de la rivière "le Triouec"  
Anciens moulins de taillage de lin  
Eglise de Runan, fin 14em et 15em siècle son enclos  
Rivière "le Jaudy"

**Circuit :**

Circuit moyen pour tous  
Fortes descentes en sous-bois  
Quelques côtes

**3em Circuit V T T de 37Km**

Sur chemins de terre, et goudronnés, les plus vaillants pourront aller jusqu'au village de Brélidy

**A découvrir :**

Rives ombragées de la rivière "le Triouec"

Club Olympique Plouéclois

Section Cyclos et V T T  
Plouéc du Triouec 22260

Titre du circuit : Circuit V T T des 3 Clochers

Kilométrage total : 18Km 29Km 37Km

Temps moyen : 1h30 2h15 3h15

Type de circuit : Chemin: 60 % Route: 40 %

Point de départ des circuits 18 Km: Place du Foyer rural) ; Direction  
29 Km : ;  
37 Km : ; St Clet

Accès possible de Guingamp ou de Palmpol par le train, arrêt gare de Brélidy Plouéc

Lieux où l'on peut se procurer le circuit:  
Mairie, Bars, Restaurant de Plouéc du Triouec  
Syndicat Initiative de Pontrieux  
Mairie, Bar, de Runan  
Mairie, Bar, Restaurant, de Brélidy

Point de location V T T le plus proche: Cycles Lancien Ploumagoar

Point de ravitaillement: Epicerie, Cafés, Restaurant de Plouéc du Triouec

Site de pique-nique: Camping de Plouéc du Triouec

Hébergement: Hôtels à Pontrieux à 3 Km500 de Plouéc du Triouec

Type de balisage: Confédération V T T 22

Réalisation du circuit: Yzabel Roger, Le Goff Bernard

Entretien (débroussaillage et balisage): C O P, Plouéc du Triouec  
Yzabel Roger, Le Goff Bernard

Personne à contacter : Yzabel Roger 17 rue de la belle église  
22260 Plouéc du Triouec tel: 02 96 95 66 91  
Guerniou Jean 10 rue de la belle église  
22260 Plouéc du Triouec tel: 02 96 95 64 27

Carte I G N 0815 0

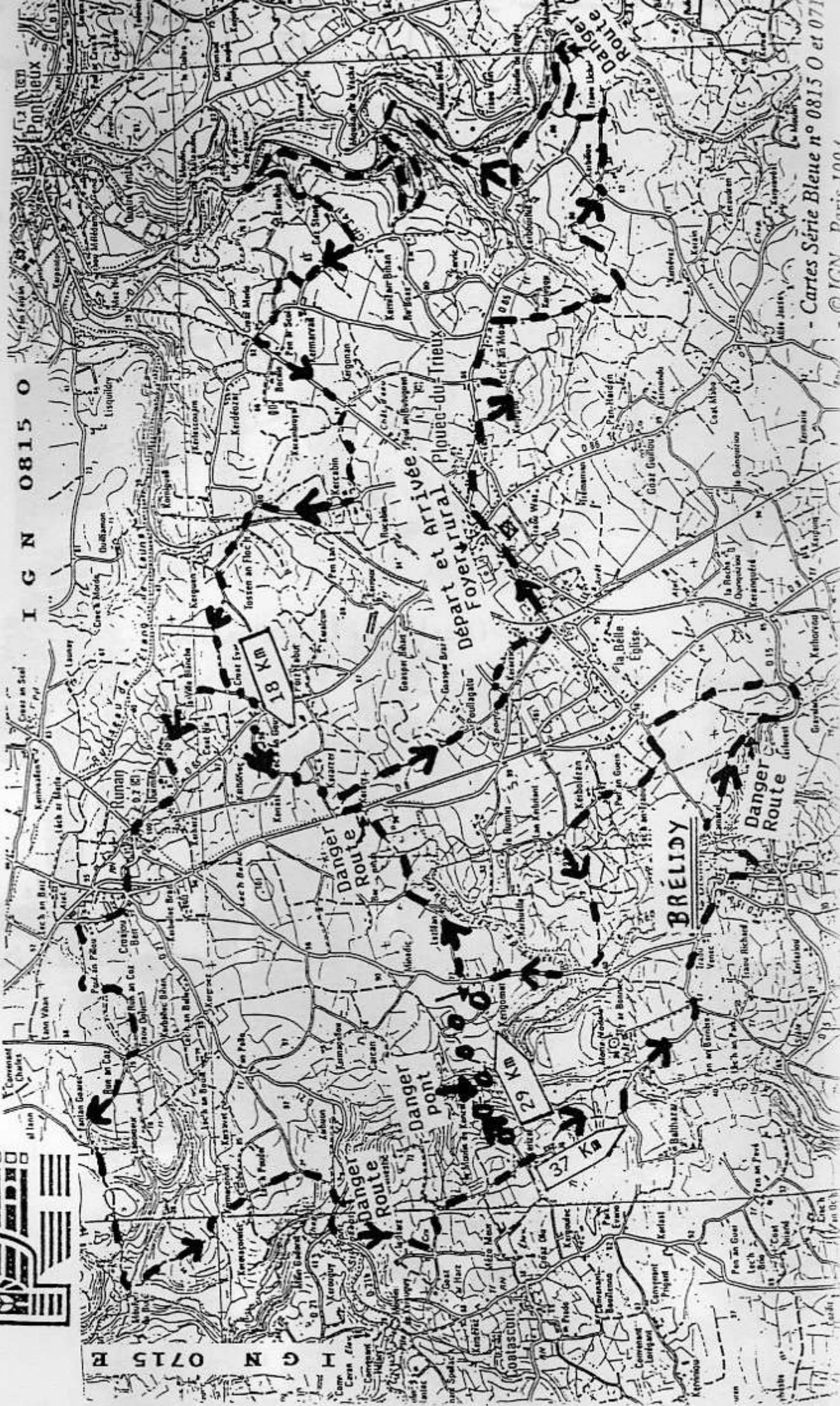
Carte I G N 0715 E

# PLOUËC DU TRIEUX

22260



**Circuit V.T.T. des clochers**  
**Plouëc du Trieux** 18 Km  
**Runan** 29 Km  
**Brévidy** 37 Km



CLICHES DE LA VIE LOCALE



Pardon  
de  
St. Colombran

Départ de la procession

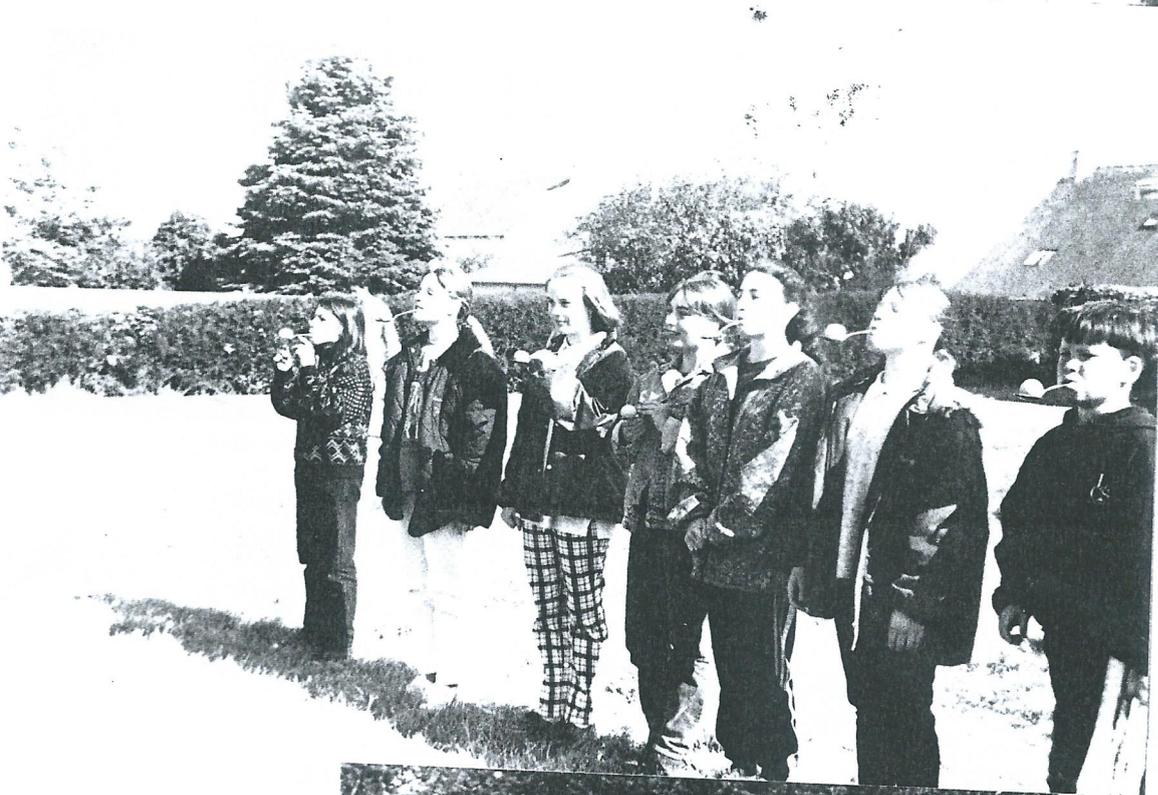


La grande  
Banière

Fêtes patronales  
1996



Jeux des  
enfants



la course  
à  
l'œuf



équilibre  
... instable !



L'épreuve de la corvée d'eau en brouette sur le circuit VTT a donné lieu à une rude empoignade entre Trézélan et Brélidy.

1996 - les jeux  
inter-clochers  
Trézélan - Brélidy -

---

la réception des  
travaux à l'Eglise

---



Les participants à cette réception de travaux.



Anne Cozic, Yves Perchec à l'accordéon et Emile Pichouron.

au repas du club  
du théoulas.

---

## **AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ TRADITIONNELLES**

L'agriculture Trégorroise demeure jusqu'aux années 50, fidèles à ses traditions héritées du Moyen Âge et pratiquement inchangées.

L'élément clé du système était le cheval, source de travail et d'énergie, à tel point que l'importance d'une exploitation se mesurait non pas en hectares mais en chevaux : on parlait de fermes de 2 chevaux, 3 chevaux... et non pas de fermes de 10 ou 15 hectares. Le nombre de chevaux équivalait bien entendu à la dimension de la ferme avec un quotient d'équivalence de 1 cheval = 5 hectares. L'importance du cheptel variait en fonction du nombre de chevaux. C'est ainsi que l'exploitation type de 10 hectares possédait 5 laitières, 1 ou 2 génisses et 1 truie.

La société paysanne était divisée en 3 castes très précisément définies et totalement fermées les unes aux autres :

- **La bourgeoisie paysanne** : Cette aristocratie foncière d'origine noble, habitait le «Manoir», à cour close et tourelle pour les plus riches, véritable symbole de sa richesse et de son rang. Il n'était pas rare qu'un seul propriétaire possède plus de la moitié des terres d'une commune.

- **Le metayer** : le fermage était calculé en fonction non pas de l'importance des terres mais du cheptel et payé en nature : c'est ainsi qu'une exploitation de 1 cheval payait chaque année au propriétaire une truie de 230 kg en guise de fermage.

- **Les indépendants** : les indépendants descendaient le plus souvent de gros propriétaires ruinés et contraints de vendre, plus rarement de metayers ayant accédé à la propriété. Possédant rarement plus de 2 ou 3 hectares, ils étaient contraints d'exercer une activité d'appoint, en se louant aux gros propriétaires, dont ils finissaient par dépendre autant sinon plus que les métayers. Les plus pauvres d'entre eux étaient souvent réduits à la mendicité, un acte qui s'effectuait selon un rituel fermement établi et longtemps demeuré inchangé : le mendiant accompagné de sa femme et de toute sa famille visitait toutes les fermes et sa commune et s'adressait exclusivement à la maîtresse de maison, dont il recevait par personne la valeur de deux doigts écartés de farine.





La classe enfantine de 1950, à Brélidy

